

qu'il donne comme cause de cette dépression :

Considérant que, de notre avis, il faut attribuer ces conditions à des vices fondamentaux du système économique actuel;

Considérant en conséquence, qu'il est nécessaire que le Parlement, le corps qui a les pouvoirs législatifs les plus vastes, prenne l'initiative de réorganiser la production et la consommation canadiennes, avec l'idée que les marchandises doivent servir au plus grand nombre possible selon les besoins des hommes;

Considérant que le contrôle des capitaux est un élément fondamental d'une telle réorganisation, parce qu'il touche à l'établissement des manufactures et à leur agrandissement, à la distribution des marchandises et au niveau des prix des marchandises et de la main-d'œuvre.

Certes, quelques-unes des conditions actuelles sont attribuables au régime économique de l'époque, mais ce régime, le Canada n'en est pas uniquement responsable et il ne peut le changer tout seul. J'oserai dire que l'initiative d'un seul pays ne suffirait pas à le modifier; il faudrait l'action concertée d'un grand nombre, et ce sera probablement l'une des choses les plus difficiles à effectuer. Je suis de l'avis de ceux qui, dans cette enceinte, ont dit que tout être réfléchi, témoin des conditions qui existent dans ce pays-ci et dans d'autres, c'est-à-dire de l'abondance chez les uns et de la détresse et la misère chez les autres, ne peut faire autrement que comprendre qu'il y a quelque chose de défectueux dans la situation. D'un autre côté, je ne partage pas l'avis de ceux qui prétendent que le Parlement peut remédier à tout. Il y a certaines choses que le Gouvernement et le Parlement peuvent faire, mais j'estime que les actes essentiels qui sont le plus susceptibles de modifier et d'améliorer les conditions sociales devront venir d'ailleurs et être le fruit d'une initiative volontaire prise en collaboration.

A ce sujet, je rappellerai ce que disait, l'autre jour, l'honorable député de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), au sujet de la nécessité qu'il y a de s'inspirer d'un nouvel idéal en envisageant les problèmes industriels et sociaux. Je conviens qu'on doit s'inspirer d'un idéal nouveau et considérer l'industrie comme étant un service social. Je conviens que tous ceux qui participent à l'industrie, quelle que soit la forme de leur participation, capitalistes qui fournissent les fonds, ouvriers qui donnent leur travail, administrateurs qui prêtent leur talent, enfin la société qui contribue de mille et une manières, tous servent la société. Si nous adoptions ce point de vue, je pense que l'on s'engagerait dans la bonne voie pour la solution du problème, nos efforts auraient plus d'effet qu'en combattant ce qu'on peut dire au sujet de la nécessité de quelque idéal nouveau.

On me permettra de signaler le fait suivant: En somme, tout service social s'inspire du grand précepte de charité chrétienne. Si le Parlement pouvait, par sa législation, en assurer l'application assez étendue, nous ne serions pas ici à attendre des actes; la chose aurait été faite par les corps publics, il y a des centaines et des milliers d'années. Or, l'application du précepte évangélique ne s'effectuera que par le progrès de l'éducation, progrès qui a commencé sous sa forme la plus élevée il y a près de deux mille ans et qui depuis a fait de grands pas, malgré tout ce qu'on puisse dire à l'encontre. Toutefois, le jour est encore loin où ce précepte commencera à régir les actes des hommes en matière de commerce et de finance. Souhaitons que les éléments qui s'évertuent à créer ce nouvel état d'esprit et cette nouvelle attitude reçoivent tous les encouragements possibles, que ceux qui les dirigent soient appuyés et leur œuvre développée; mais nous ne devons pas avoir l'illusion qu'un Parlement, quel qu'il soit, peut modifier d'une façon permanente l'état social et économique. Les parlements ne sauraient tout accomplir, mais, à mon sens, parce que nous pourrions attendre un autre idéal encore quelque temps, ce n'est pas une raison pour que, dans la mesure de nos capacités, au Parlement comme ailleurs, nous n'agissions pas afin d'aider la création d'une meilleure situation sociale.

Franchement, je suis d'avis que le fond de toute la question ne se trouve pas tant dans la réorganisation extérieure de l'industrie selon tel modèle particulier, mais bien plus dans l'exercice d'une réglementation absolue des méthodes par ceux qui contribuent à l'industrie. Tel que je le comprends, le système industriel actuel, appelé le système capitaliste, est un système organisé surtout sur la base de l'unique réglementation des méthodes industrielles par ceux qui engagent des capitaux. C'est le capitaliste qui place ses fonds et qui a l'autorité dans le conseil d'administration; ce sont les administrateurs qui choisissent la gérance ou direction, et c'est cette direction qui, en grande partie, dicte la ligne de conduite de l'industrie soumise au conseil d'administration, comme c'est elle qui détermine le taux des salaires de la main-d'œuvre en même temps que les prix à payer par le consommateur pour l'article fabriqué ou le service donné. En examinant clairement les changements qui s'opèrent dans diverses parties du monde, il me semble que ce qu'on tente d'accomplir d'un côté est une tentative de substituer à cette réglementation unique du capital, une réglementation de la part de quelque autre élément contribuant au pro-